

Notez les réponses aux questions suivantes après avoir étudié le document « *Je blogue tranquille* » édité par le site www.droitdunet.fr

1-Quelle est la signification du mot BLOG ? (page 01 du tp) (questions 1 à 4)

Association de 2 mots: WEB et LOG

2- Que propose la CNIL par rapport à la publication de données personnelles sur internet ? (page 03 du tp) (questions 8 à 10)

Faire connaître aux personnes concernées:

- l'identité du responsable du traitement
- La finalité poursuivie (diffusion sur internet et conséquences)
- Qu'il existe un droit d'accès et de rectification

3- Quelles sont les coordonnées qui devront être laissées sur un blog créé par un particulier ? (page 02 du tp) (questions 5 à 7)

Indiquer qui est l'hébergeur du blog (nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone).

4- A quoi peut parfois conduire la liberté d'expression ? (page 04 du tp) (questions 11 à 13)

A publier des propos qui relèvent de la diffamation ou qui constituent une faute.

5- Dans quels cas le propriétaire d'un blog est-il en infraction avec la loi ? (page 05 du tp) (questions 14 à 17)

Si ses propos constituent une infraction pénale, s'ils causent un dommage à autrui, s'il met à disposition sur internet, sans autorisations, des œuvres qui ne lui appartiennent pas, ...

6- Mettre un lien sur son blog peut-il être répréhensible ? (justifiez votre réponse) (page 06 du tp) (questions 18 à 20)

- Lorsque le lien conduit vers des contenus illicites.
- Dans certains cas lorsque le lien reproduit une marque

Le BLOG et le Droit

7– Quelle conduite devez-vous adopter lorsque vous mettez la photo d'un de vos camarades en ligne ? (page 07 du tp) (questions 21 à 23)

Il faut avoir l'autorisation des personnes dont la photo sera publiée sur internet.

Pour l'image des mineurs, ce sont les parents qui devront délivrer l'autorisation de publier l'image de l'enfant.

8– Quelles sont les limites d'utilisation du matériel informatique au collège ? (page 08 du tp) (questions 24 à 26)

Elles sont données par la charte d'utilisation en vigueur.

Les limites sont liées à l'activité pédagogique.

Les activités extrascolaires et personnelles ne sont pas à faire au collège.

9– La personne mineure est-elle responsable (et condamnable) d'après la loi ? (à partir de quel moment ?) (page 09 du tp) (questions 27 à 29)

Oui, à partir du moment où le mineur est capable de discernement.

10– Un salarié peut-il tout dire (concernant son travail) sur son blog ? (donnez des exmples). (page 10 du tp) (questions 30 à 32)

Non, les salariés ne peuvent pas divulguer les informations concernant la confidentialité ou les secrets de fabrication de l'entreprise (référence au contrat de travail).

11– Quel est le rôle du modérateur sur un blog ? (page 11 du tp) (Q 33 à 35)

Il consulte régulièrement les messages mis en ligne et à supprimer ceux qui seraient illégaux voire non-conforme.

12– Qui est responsable des bêtises qui pourraient être faites par un mineur dans un blog ? (page 12 du tp) (questions 36 à 38)

Le mineur ainsi que ses parents.

13– Qui a le droit de mettre en ligne ou de copier des œuvres originales ? (MP3, Vidéo, livre, etc) (page 13 du tp) (questions 39 à 42)

L'auteur de l'œuvre, l'interprète d'une chanson sous réserve d'être le titulaire unique des droits.

Dans le cas de la musique, nous pouvons faire une copie d'un CD original si et seulement si le CD nous appartient (pour une utilisation strictement personnelle ou pour faire une sauvegarde)

14– Pouvons-nous faire n'importe quoi, avec les liens hypertextes sur internet ? (page 14 du tp) (questions 43 à 45)

Non. Les liens ne doivent pas pointer vers des contenus illicites, ou vers des données téléchargeables (sans autorisations).

Le BLOG et le Droit